



## Loi sur les néonicotinoïdes

### **77,5 MILLIONS D'EUROS DE PERTES POUR LES BETTERAVIERS**

#### **La solution : soutenir sous conditions la filière plutôt que de réautoriser les néonicotinoïdes**

La Fondation Nicolas Hulot l'expliquait le 31 août dernier<sup>1</sup> : pour soutenir les betteraviers et la filière sur le très court terme, d'autres choix que la réautorisation des pesticides néonicotinoïdes, dangereux pour la biodiversité, s'offrent aux pouvoirs publics. En effet, il serait possible, sous condition d'une évolution progressive des pratiques agricoles et industrielles, de soutenir les betteraviers par la mise en place d'indemnités accompagnées d'autres mécanismes complémentaires<sup>2</sup>. Pour estimer le montant de ce dédommagement, une évaluation des pertes agricoles liées à la jaunisse est nécessaire.

#### **Évaluation des pertes agricoles liées à la jaunisse sur la campagne 2020**

L'estimation du rendement betteravier national pour 2020 se rapproche désormais de 79 tonnes de betteraves par hectare (source : AIBS - juillet 2020). Il était estimé à 75 t/ha en juillet. Aussi le rendement national pour 2020 est compris entre 75 t/ha et 79 t/ha.

Pour évaluer la perte de rendement et ainsi un niveau d'indemnisation acceptable, et alors que l'agriculture est soumise de fait à des aléas météorologiques et climatiques inter-annuels, la FNH choisit de comparer ce chiffre prévisionnel avec le rendement moyen de la campagne 2018-2019<sup>3</sup> (82 t/ha<sup>4</sup>), année estimée comme étant une année sèche par le secteur comme l'a été 2020. Sur cette base, **la baisse de rendement est évaluée à 8,5%**<sup>5</sup>.

Aussi, la perte agricole pour les producteurs de betterave concernant la campagne 2019-2020 peut être évaluée à **77 418 000 euros**.

<sup>1</sup> [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note\\_fnh\\_neonic-2.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note_fnh_neonic-2.pdf)

<sup>2</sup> Recommandations FNH relatives à l'éco-conditionnalité: [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note\\_fnh\\_neonic-2.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note_fnh_neonic-2.pdf)

<sup>3</sup> Afin d'estimer l'impact spécifique de la jaunisse hors impact strictement lié à la sécheresse, il est important de comparer les rendements obtenus lors des années sèches. 2018-2019 est une année sèche (<https://www.terre-net.fr/marche-agricole/actualite-marche-agricole/article/la-france-toujours-championne-de-production-de-sucre-en-europe-1395-163811.html>)

<sup>4</sup> <http://www.cgb-france.fr/wp-content/uploads/2019/12/RA2019-Complet-web-bd.pdf> (p.82)

<sup>5</sup> La baisse de rendements observée est extrêmement fluctuante suivant les territoires.

$$\text{Coût de la perte} = P_{\text{tonne}} \times b \times \left( \frac{\alpha}{100} \right)$$

Avec,  $P_{\text{tonne}}$  le prix de la betterave égal à 23 euros/tonne<sup>6</sup>

$b$  une baisse du rendement égale à 8,5%

$a$  le tonnage de betterave récoltées en 2018-2019 égal à 39.600.000<sup>7</sup>

### Mise en place d'indemnités éco-conditionnées

Pour la Fondation Nicolas Hulot, il existe d'autres solutions de court terme que la dérogation à l'usage des néonicotinoïdes. La FNH propose notamment la mise en place d'une **indemnité publique éco-conditionnée**. L'objectif est à la fois de dédommager les agriculteurs et agricultrices victimes du virus de la jaunisse transmis par certains pucerons, et d'inciter à des changements de pratiques agricoles permettant à terme une meilleure résilience face aux aléas climatiques et phytosanitaires.

Cette indemnité est à considérer comme un réel investissement dans la transition agricole et alimentaire si elle permet de faire évoluer les pratiques.

Il s'agit de conditionner le soutien au développement de <sup>8</sup> :

- **Semis tardifs** pour attendre un réchauffement suffisant du sol de façon à favoriser une croissance plus rapide des jeunes plants et éviter la concomitance entre la période de maturité des pucerons et la période de sensibilité de la betterave à leurs attaques foliaires ;
- **La plantation et le maintien de haies plurispécifiques et de bandes enherbées** permettant d'héberger des insectes auxiliaires prédateurs des pucerons verts ou noirs (coccinelles, larves de syrphes par exemple) de façon à ce qu'ils soient présents sur place dès l'apparition des premiers pucerons, et qu'ils puissent minorer le nombre de pucerons à l'origine de cette maladie virale ;
- **L'allongement des rotations de cultures** en intercalant cultures de printemps (carotte, pois ou haricot, betteraves) et cultures d'hiver (blé tendre, orge).
- **La diversification des cultures** au sein des fermes et des territoires avec des assolements toujours plus complexes comprenant céréales, tubercules et protéagineux, pour réduire la propagation des pucerons et rompre la chaîne de transmission de la jaunisse.

Le rôle des pouvoirs publics est ici de soulager les difficultés immédiates vécues par les acteurs de la filière.

---

<sup>6</sup> [Réussir Grandes Cultures- juin 2020](#)

<sup>7</sup> <http://www.cgb-france.fr/wp-content/uploads/2019/12/RA2019-Complet-web-bd.pdf> (p.82)

<sup>8</sup> [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note\\_fnh\\_neonic-2.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note_fnh_neonic-2.pdf)

## **Mécanismes complémentaires**

### ***Fonds mutualisé écoconditionné pérenne***

En complément des indemnités éco conditionnées publiques, la FNH demande une responsabilisation de la filière sucrière par la mise en place immédiate d'un fonds mutualisé complémentaire alimenté par l'ensemble des acteurs de la filière - pas uniquement les agriculteurs - où les bénéficiaires du fonds sont soumis aux obligations de changements de pratiques.

Ce fonds mutualisé remplit le même rôle d'assurance-récolte que les pesticides avec une incitation aux changements de pratiques. Une solution quasi-similaire a été adoptée par l'Italie après l'interdiction de certains néonicotinoïdes. A ce jour, ce fonds fédère plus de 50.000 hectares. Chaque maïsiculteur verse 3 à 5 euros par hectares et se voit indemnisé en cas de pertes de récolte ou de rendements affectés par une attaque de ravageurs. Cette solution est 7 à 10 fois moins cher que l'emploi des pesticides en assurance. En France, ce fonds pourrait être mis en place de manière rapide et alimenté par l'ensemble des acteurs de la filière (y compris les industriels). Les bénéficiaires de ce fonds seraient soumis aux écoconditionnalités décrites plus haut.

### ***Soutenir et donner un nouveau cap à la filière sucrière française***

L'industrie du sucre craint également une année difficile qui mettrait selon eux en péril les emplois de la filière : l'industrie du sucre (producteurs et salariés) compte 46 000 emplois. Or, les causes réelles de la crise du secteur sont tout autres. Depuis 3 ans, la filière fait face à des problèmes structurels liés à la fin des quotas, à la dérégulation du marché et à la concurrence du sucre mondial. La fin des quotas a tourné à la désillusion du fait de la surproduction, au point que les fermetures de sucreries sont annoncées depuis deux ans (soit bien avant les problèmes de la jaunisse). Désormais, pour dégager de la valeur ajoutée, les betteraviers doivent avoir des rendements maximums et toute perte de rendement ne peut plus être absorbée<sup>9</sup>.

Alors que le Plan de Relance est en discussion, il est possible de soutenir ce type d'acteurs qui en ont besoin au moins ponctuellement en fixant des contreparties en matière d'emploi et de transition pour un secteur qui va déjà mal depuis longtemps. De même, la FNH souhaite que la profession agricole (Confédération Générale des Planteurs de Betteraves avec son Institut Technique de la Betterave) se lance dans « la décommoditisation » de la filière sucre en développant la production biologique dans une approche territoriale.

---

<sup>9</sup> [https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2020/09/commun\\_neonicsbetteraves\\_contreverites\\_22092020\\_vf.pdf](https://www.generations-futures.fr/wp-content/uploads/2020/09/commun_neonicsbetteraves_contreverites_22092020_vf.pdf)

## **A long terme : mettre en cohérence nos politiques publiques agricoles**

Rappelons que l'agriculture est par essence soumise aux aléas climatiques et environnementaux. Leur éradication n'est pas envisageable, notamment dans un contexte où le dérèglement climatique et l'effondrement de la biodiversité se font de plus en plus ressentir.

Aussi, la Fondation Nicolas Hulot demande aux pouvoirs publics d'accélérer la mise en place de politiques publiques permettant la généralisation de systèmes agricoles plus résilients face aux aléas - environnementaux comme économiques - et donc de soutenir massivement l'agroécologie dont fait partie l'agriculture bio<sup>10</sup>. Il s'agit de mobiliser l'ensemble des moyens et normes pour donner un cap clair aux acteurs économiques en :

- S'engageant pleinement dans la réforme de la PAC pour généraliser l'agroécologie et l'agriculture bio, pour que ces systèmes deviennent la norme. Aussi, la FNH demande à ce que 50% du budget de la PAC soit dédié au maintien et au développement de systèmes agroécologiques, dont l'agriculture biologique. Pour rappel, selon France Stratégie, les exploitations agroécologiques présentent en général des résultats économiques à moyen terme supérieurs à ceux d'exploitations dites "conventionnelles". C'est particulièrement le cas des exploitations en agriculture biologique (AB) au terme de leur transition.
- Revoir en profondeur les accords de commerce pour réduire la distorsion de concurrence que connaissent les agriculteurs et filières français face aux marchés mondiaux. La crise structurelle de la filière sucre dans son ensemble montre qu'un modèle non durable tourné vers les *commodities* n'est plus viable sur le long terme.
- Prévoyant notamment des mesures dans la réglementation européenne qui interdisent l'importation de denrées agricoles ne respectant pas les règles de production de l'Union Européenne - telles que les interdictions d'usage de néonicotinoïdes.

### **Rappel : En quoi les pratiques agroécologiques et biologiques sont-elles plus résilientes face aux aléas ?**

La betterave sucrière est produite en agriculture biologique depuis quelques années malgré une très faible surface occupée par cette production. La filière bio a également souffert de la jaunisse dans certains territoires, la baisse de rendement allant de 5%<sup>11</sup> à 20% selon les exploitations. Toutefois, comme pour l'ensemble des systèmes biologiques, la généralisation de la diversification des revenus et des productions ainsi qu'une production mieux valorisée (80 euros la tonne en 2018 pour ce qui concerne la betterave) permettent une meilleure résilience économique.

<sup>10</sup> [http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note\\_fnh\\_neonic-2.pdf](http://www.fondation-nature-homme.org/sites/default/files/note_fnh_neonic-2.pdf)

<sup>11</sup> <https://www.mediapart.fr/journal/france/140920/alternatives-aux-neonicotinoides-en-bio-la-betterave-sucre-ne-se-porte-pas-si-mal?onglet=full>